



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2015

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale **le mardi 15 décembre 2015, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2015 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)
2. Planification financière 2016-2020
3. Budget de fonctionnement 2016
 - Rapport de la Commission financière
4. Budget des investissements 2016
 - Rapport de la Commission financière
 - a. Achat d'un véhicule de voirie/tracteur
 - b. Réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable
5. Remise de la Chapelle de St-Garin à la Paroisse d'Autigny-Chénens
6. Regroupement du corps de sapeurs-pompiers ACC avec le corps de sapeurs-pompiers de La Brillaz
 - a. Regroupement des corps de sapeurs-pompiers
 - b. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
7. Modification des statuts de l'ACSMS
8. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 49 du 4 décembre 2015
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Bulletin d'informations communales no 153 d'automne 2015

Président

Monsieur Philippe Chassot, syndic

Monsieur Yvan Sapin, vice-syndic
Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal
Madame Laurence Charrier, conseillère communale
Madame Dominique Haller Sobritz, conseillère communale
Monsieur André Maradan, conseiller communal
Monsieur André Spadafora, conseiller communal

Secrétaire Madame Sabine Barras, secrétaire communale

Scrutateurs M. Daniel Diethelm, tables 1 et 2
M. Maïc Werner, tables 3, 4 et table du conseil

Votes Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

Excusés M. Martin Wettstein, M. Olivier Marchon et Mme Martine Aeschlimann

Membres présents 33 citoyens(nes) habilités à voter

M. Philippe Chassot ouvre l'Assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCo, la bande sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine Assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction achevée.

M. Philippe Chassot présente l'ordre du jour à l'Assemblée qui n'a pas de remarque à formuler.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 juillet 2015

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'Assemblée communale du 8 juillet 2015 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 juillet 2015 est approuvé par 32 voix.

2. Planification financière 2016-2020

M. Philippe Chassot présente les investissements prévus dans le plan financier. Les investissements approuvés pour 2015 et ceux votés ce soir sont également mentionnés.

LIBELLES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réfection du toit halle polyvalente	30'000.00					
Déplacement de conduites d'adduction d'eau	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
PGEE			400'000.00			
Pont des Glières				200'000.00		
Route des Gondrans				800'000.00		
Butte de tir					60'000.00	
Route des Molleyres				100'000.00		
Tracteur		32'000.00				
Bus scolaire	73'123.00					
Route du Saugy			100'000.00			
Route de Cottens					150'000.00	
PIEP			15'000.00			

Il est tenu compte des CHF 20'000.-- annuels pour le remplacement des conduites car l'investissement non consommé n'est pas reporté d'année en année. Le Conseil communal tient la politique prudente en matière d'investissements adoptée jusqu'à fin 2016. Certains travaux d'envergure devront cependant être faits tôt ou tard comme l'assainissement de la route des Gondrans et du pont qui enjambe la Glâne, ainsi que la route des Moleys qui mène à la déchetterie de Chénens et celle du Saugy. A ce jour, aucun projet, ni étude n'a été réalisé pour savoir en quoi consisteront ces investissements. Le Conseil communal s'est basé sur un devis qu'il avait commandé quelques années auparavant. Certainement qu'un crédit d'études sera demandé le moment venu. Une nouvelle et probable dernière étape du PGEE est planifiée pour 2017. Il ne faut pas oublier l'assainissement de la butte de tir. Celle-ci est liée à l'investissement par la société de tir de récupérateurs de balles. Enfin, le plan pour 2020 ne prévoit pas d'autre investissement que celui lié aux conduites d'eau potable. Il reste donc de la place pour une mauvaise surprise, que nous n'espérons pas, ou pour le report d'investissements suivant la situation financière du moment et l'état des infrastructures concernées. En fonction de ces éléments, des répercussions qu'ils entraînent sur le compte de fonctionnement de par leurs amortissements et intérêts, et de l'appréciation de la variation des charges et des recettes (entre 0% et 5% selon les prévisions transmises par le canton), le résultat de fonctionnement est le suivant :

CHARGES				
3'287'317.01	3'358'421.97	3'400'280.51	3'438'281.51	3'469'457.21
279.89	-	-	-	-
2016	2017	2018	2019	2020

PRODUITS				
3'287'596.90	3'334'885.42	3'339'995.67	3'393'374.19	3'452'050.51
-	-23'536.55	-60'284.83	-44'907.32	-17'406.71
2016	2017	2018	2019	2020

La planification présentée à la même époque l'an dernier laissait apparaître un déficit pour 2016 d'environ CHF 93'000.-. Il est extrêmement difficile de prévoir l'évolution de la situation. Le Conseil communal insiste donc encore une fois sur l'utilité de cet outil qui est plus là pour donner une direction générale et anticiper ou reporter certains investissements de même qu'une éventuelle adaptation du taux de l'impôt. Il espère que la planification cantonale sur l'évolution des charges et des recettes communales soit réaliste. Il apparaît sur cette présentation que la commune redevient déficitaire dès 2017, mais dans une proportion que nous pouvons qualifier de raisonnable. Si ces chiffres se confirment, nous pouvons également partir du principe que le taux de l'impôt communal peut être maintenu à CHF 0.90. Pour une question de transparence, et en respectant l'article 97, alinéa a bis de la loi sur les communes, cette planification a été présentée à la Commission financière lors de la séance commune du 24 novembre dernier. La Commission en a pris acte et l'a préavisée favorablement. **M. Philippe Chassot** précise que cette planification est présentée à titre informatif et que, par conséquent, elle n'est pas soumise au vote.

Questions :

M. Laurent Brugger demande quel est le délai légal pour réaliser l'assainissement de la butte de tir.

M. Philippe Chassot répond que le délai est fixé en 2020. Cependant, avant d'effectuer l'assainissement, les infrastructures relatives à la récupération des balles doivent être terminées.

M. Daniel Diethelm demande si la confédération y participerait financièrement.

M. Philippe Chassot ne sait pas s'il s'agit uniquement d'une subvention cantonale ou si la Confédération subventionnerait également ces travaux.

M. Christian Huguenot relève que la commune de Chénens devrait également y participer.

M. Philippe Chassot précise que la butte de tir étant située sur notre commune, les frais d'assainissement sont à notre charge. La commune de Chénens participe uniquement aux frais de fonctionnement de la société de tir.

M. Jacques Berset demande ce que signifie le PIEP.

M. Philippe Chassot répond qu'il s'agit du plan des infrastructures de l'eau potable.

M. Jacques Berset relève qu'auparavant ce point n'était pas mentionné dans la planification financière.

M. Philippe Chassot explique que cet objet aurait pu être soumis à cette Assemblée. Cependant, le Conseil communal a décidé de le reporter car certaines communes n'ont pas encore revu leur règlement sur l'épuration bien que la date butoir soit échu. Les CHF 15'000.-- concernent l'étude du PIEP dont découleraient de nouvelles taxes et une modification du prix de l'eau.

M. Jacques Berset soulève que la planification financière 2015-2019 mentionnait un montant de CHF 150'000.- pour le pont des Glières et de CHF 750'000.-- pour la route

des Gondrans. Il demande pourquoi ces deux montants ont été augmentés de CHF 50'000.-- chacun dans la nouvelle planification.

M. Philippe Chassot répond que les anciens montants provenaient de devis qui datent de plusieurs années et qu'ils sont certainement dépassés. Le Conseil communal a donc décidé de les augmenter afin qu'ils reflètent au mieux la réalité du marché actuel.

M. Jacques Berset demande si ces chiffres sont cohérents.

M. Philippe Chassot rappelle qu'il s'agit d'une planification financière et que le Conseil Communal ne veut pas demander chaque année de nouveaux devis. Ils ont été adaptés selon l'évolution du marché.

3. Budget de fonctionnement 2016

M. Philippe Chassot présente le budget de fonctionnement chapitre par chapitre en fournissant quelques informations plus détaillées sur certains postes. Le chapitre "Administration" subit une légère augmentation par rapport à 2015, avec un total de charges de CHF 373'440.80 et des produits de CHF 130'896.80. Les postes de "L'administration communale" présentent un total de charges de CHF 56'400.-- et des produits de CHF 24'100.--, soit une légère diminution par rapport à 2015. Il a été tenu compte de la réduction du nombre de conseillers communaux d'une part, mais aussi, dans une certaine mesure, du surcroît de travail induit par le renouvellement des autorités. Les postes concernés par l'administration communale sont les charges du Conseil communal, des Commissions et de la révision des comptes. Les postes de "L'administration générale" présentent total de charges de CHF 317'040.80 et des produits de CHF 106'796.80. Le poste 02.301.0 tient compte du jubilé de Mme Chantal Gobet, boursière communale, qui fêtera, en avril prochain ses 30 ans de service. Le montant prévu au poste 02.318.1 est plus élevé qu'en 2015. Il a manifestement été sous-estimé l'an dernier. Le Conseil communal s'est aligné sur les comptes 2014 qui présentaient un total de quelques CHF 33'000.--. Le montant de CHF 5'000.-- dans le compte 02.318.4 concerne les charges liées à une nouvelle étude de fusion. Au vu de la situation, il a cependant été revu à la baisse. Il n'y a aucune incidence sur le résultat puisque ces charges, comme les frais de la conférence des syndicats de Sarine-Ouest, sont ensuite refacturées aux communes concernées dans le compte 02.436.3. Le chapitre "Ordre public" présente un total de charges de CHF 76'461.61 et des produits de CHF 23'964.--. Pour la Justice de paix, le montant de CHF 19'600.-- représente le coût effectif du service de tutelles pour la commune. Les coûts ont été légèrement diminués. Pour la police du feu, il a été tenu compte de la fusion des corps de sapeurs-pompiers. Les frais uniques de regroupement constituent la part de notre commune aux frais liés à la fusion des corps de sapeurs pompiers de l'ACC et de La Brillaz. Une explication plus détaillée vous sera fournie au point 6 de l'ordre du jour par M. Antonio Spadafora. Les frais d'interventions ont été budgétés en fonction des chiffres qui ressortent des comptes 2014, d'où l'écart avec le budget 2015. Les remboursements de tiers suite aux interventions suivent le même sort. Le chapitre "Enseignement et formation" présente un total de charges de CHF 1'033'614.35 et des produits de CHF 187'661.--. Le poste achat de fournitures scolaires est plus élevé car il a été adapté aux dépenses réelles figurant dans les comptes 2014. Les dépenses liées aux bus scolaires sont toutes en augmentation, puisque deux bus fonctionneront en 2016. La participation de la commune aux frais des écoles primaires est en diminution alors que celle du secondaire est en augmentation. Ces chiffres ont été communiqués par les instances cantonales et

sont reportés sans pouvoir les influencer. Comme pour d'autres charges liées, le Conseil communal n'adapte pas ces chiffres, ainsi, le budget présenté reflète la réalité. Le poste 21.452.3 représente en fait la part de la Commune de Chénens aux frais de fonctionnement des bus scolaires. Le compte de l'AES doit être équilibré. Le service proposé rencontre un franc succès, la fréquentation se stabilise. Le poste loyer de la salle est en augmentation car, à la rentrée 2016, une classe supplémentaire pour l'école enfantine devra être ouverte. La solution la plus économique est de récupérer l'espace alloué à l'accueil extrascolaire dans le bâtiment de l'administration communale et de déménager l'AES. Il est possible que la commune ait encore droit à une subvention fédérale mais à l'heure actuelle, il n'est pas possible de la chiffrer, raison pour laquelle nous n'en avons pas tenu compte. Les postes 22 et 23 concernent notre part aux écoles spécialisées et à la formation professionnelle. L'administration scolaire présente un total de charges CHF 85'290.-- et des produits pour CHF 2'250.--. Le chapitre "Culture et loisirs" présente un total de charges de CHF 173'230.80 et des produits de CHF 25'600.--. La participation au Conservatoire s'est stabilisée suite à plusieurs augmentations successives. La participation communale à la Bibliothèque régionale d'Avry est stable suite à l'augmentation en 2014 de CHF 6.50 à CHF 10.-- par habitant. Pour mémoire, la Commune doit mettre à disposition des écoles une bibliothèque, raison pour laquelle il est impossible de se soustraire à cette dépense. Dans la rubrique "Sport", le compte entretien bâtiment prévoit un rafraîchissement de cette petite salle et le détartrage des boilers. L'année dernière, une réserve de CHF 10'000.-- a été constituée au bilan qui permettra de procéder à l'entretien du système de ventilation. Enfin, le budget proposé étant positif, un amortissement de la halle polyvalente pourra être pris en compte. Le chapitre "Santé" présente un total de charges de CHF 268'307.95 et des produits de CHF 10'300.--. Il s'agit de charges cantonales liées. Le chapitre "Affaires sociales" présente un total de charges de CHF 398'060.60 et des produits de CHF 11'413.--. Le poste "Aide sociale" présente un total de charges de CHF 183'332.25. Le chapitre "Transport et communications" présente un total de charges de CHF 169'587.--. Une nouvelle charge fédérale apparaît avec la participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. La participation communale se monte à CHF 5'022.--. Le chapitre "Protection – Aménagement de l'environnement" présente un total de charges de CHF 371'315.-- et des produits de CHF 363'500.--. Le poste "Approvisionnement en eau" s'équilibre, comme le veut la loi. Selon le budget, un montant de CHF 4'130.00 sera attribué à la réserve. Le poste "Protection des eaux" s'équilibre conformément au règlement communal voté lors de l'Assemblée communale du 10 décembre 2013. Le Conseil communal prévoit une attribution à la réserve de CHF 111'433.75 au budget. Cette réserve permettra, à terme, de financer tout ou partie des investissements futurs à réaliser. L'installation d'une téléalarme à la capricieuse station de pompage de la Crétausa et quelques travaux d'entretien expliquent l'augmentation des frais d'entretien. La nouvelle clé de répartition des frais d'exploitation de la STEP nous est très favorable. La nouvelle clé tient compte de l'état des infrastructures et de la mise en séparatif dans toutes les communes membres et Autigny fait partie des meilleurs élèves. Certains investissements peuvent ainsi s'avérer plus judicieux que d'autres et, dans ce domaine, cela commence à porter ses fruits. On peut constater que, comme le prévoit la loi cantonale, le 50% des recettes provient bien de la taxe proportionnelle, autrement dit, de la vente de vignettes. Si les chiffres prévus sont proches du budget 2015 et inférieurs aux comptes 2014, c'est parce que le Conseil communal poursuit ses efforts dans la surveillance des coûts d'élimination des déchets, mais il faut bien convenir que chacune et chacun d'entre nous peut influencer clairement ce chapitre suivant le comportement adopté. L'Exécutif tente de raisonner les plus récalcitrants, mais le dialogue ne suffit pas toujours, ainsi, le Conseil communal a envoyé plusieurs avertissements et a prononcé une amende en 2014. Il espère toutefois vivement, à court terme, de pouvoir enrayer les coûts dans ce domaine. Les frais d'entretien du cimetière sont sensiblement plus

hauts. La raison est simple. Il est prévu, avec notre commune partenaire de Chénens, de procéder à la réfection de l'ossuaire, qui, il faut bien le reconnaître, est en piteux état. Le montant indiqué sous "Participation reçues d'autres communes" représente la part de Chénens. Le chapitre "Economie" présente un total de charges de CHF 36'353.-- et des produits de CHF 400.--. Le poste entretien du sentier didactique prévoit une réfection importante. Certains secteurs, à cause de l'humidité, sont fortement mis à contribution et nécessitent une intervention. La Commune ne peut pas risquer que des personnes se blessent à cause du mauvais état des infrastructures. Elle serait immédiatement prise à partie. Le budget présenté ce soir et son résultat permettent d'intégrer cette dépense au compte de fonctionnement. Les travaux seraient subventionnés, l'offre en tient compte et il nous a paru plus favorable de procéder en une seule phase, plutôt que de répartir ces travaux sur plusieurs années et risquer ne pas toucher la subvention. Le chapitre "Finances et impôts" présente un total de charges de CHF 307'153.80 et des produits de CHF 2'454'070.--. Les impôts sur le revenu et la fortune ont été calculés sur la base des chiffres communiqués par le Service cantonal des contributions. La projection d'impôt sur le revenu est en progression, ce qui permet de boucler le budget sur un léger bénéfice. M. Philippe Chassot tient toutefois à préciser qu'il ne s'agit que d'une progression et que le chiffre communiqué par le Service cantonal des contributions est supérieur de quelques CHF 160'000.-- au montant tenu compte. Si le Conseil communal peut se réjouir de la situation, il a tout de même souhaité faire preuve d'une certaine prudence. Les impôts irréguliers sont basés sur la moyenne des 5 derniers exercices et la contribution immobilière en tenant compte des nouvelles constructions en cours. Les intérêts des dettes sont légèrement en diminution. La Commune profite pleinement des taux actuels favorables. Le Conseil communal vient de renégocier un prêt de CHF 490'000.- pour lequel il a obtenu un taux de 1.37% sur dix ans. Cela ne fait pas tout, mais ça aide! La différence dans le poste "Eau, énergie et combustible" est due au mazout. Il n'en avait pas été tenu compte lors de l'établissement du budget 2014. D'autre part, les citernes ne pouvaient être pleines, puisqu'il fallait procéder à leur révision. La commune a bénéficié de bonnes conditions en 2015 pour remplir ses citernes. L'écart enregistré l'an dernier a été absorbé par le bon résultat des comptes 2014, lors duquel un transitoire de quelques CHF 22'000.-- avait été passé. Les coûts budgétés représentent donc la réalité. Pour conclure, le budget clôt avec un léger bénéfice de CHF 279.89.

Questions :

M. Jacques Berset relève une augmentation sensible de la solde des sapeurs-pompiers.

M. Antonio Spadafora explique que lors de l'étude du regroupement des corps de sapeurs-pompiers, les communes ont décidé d'augmenter la solde des sapeurs-pompiers de CHF 23.-- à CHF 25.--, tarif appliqué dans la plupart des corps.

M. Jacques Berset demande de quoi proviennent les différences des dons versées aux sociétés sur plusieurs années.

Mme Laurence Charrier répond que suite à la demande de la Fanfare La Mauritia, la participation communale à la formation des jeunes musiciens a doublé. Il faut également prendre en compte la participation financière de la commune lors de manifestation particulière comme celle du Giron des musiques de la Sarine.

M. Jacques Berset trouve le montant prévu pour l'entretien du sentier didactique considérable au vu des infrastructures de ce dernier. Afin d'éviter d'investir tous les dix

ans dans son entretien, il demande s'il ne serait pas judicieux de fermer quelques accès et/ou de trouver d'autres solutions plus économiques.

M. Antonio Spadafora explique que la reconstruction du cheminement serait réalisée en chêne et que, selon le triage forestier, sa durée de vie serait de 20 ans. Il précise également que dans le montant de CHF 26'000.-- sont compris l'assainissement du chemin des Glières afin de limiter les inondations dans les parchets communaux le jouxtant, la remise en état du chemin dans la côte et l'élimination du barrage sur la Glâne. Les travaux seraient subventionnés, l'offre en tient compte et il nous a paru plus favorable de procéder en une seule phase plutôt que de répartir ces travaux sur plusieurs années et risquer de ne pas toucher la subvention.

M. Jacques Berset demande à quoi correspond l'élimination du barrage.

M. Antonio Spadafora répond qu'un barrage s'est formé naturellement sur la Glâne. Dès lors, la rivière ne pouvant plus s'écouler normalement, l'eau provoque de l'érosion sur les berges qui bordent nos parchets communaux.

M. Albert Vonlanthen relève que le montant de CHF 26'000.-- ne concernant pas que le sentier didactique, le titre est trompeur. Il n'aurait pas fallu tout mélanger. Dès que l'on parle de béton, ça passe, mais quand il s'agit de forêt, c'est trop cher.

L'Assemblée n'ayant plus de question, **M. Philippe Chassot** cède la parole à **Mme Murielle Cudré-Mauroux** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 24 novembre 2015, la Commission financière a procédé au contrôle du budget de fonctionnement pour l'année 2016. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2016. Les charges se montent à CHF 3'207'524.91 et les produits s'élèvent à CHF 3'207'804.80. Ceci laisse apparaître un bénéfice de CHF 279.89. Tous les postes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications qui ont été fournies par les Conseillers communaux présents et ce, à l'entière satisfaction de la Commission financière. La Commission financière donne donc un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2016 et recommande à l'assemblée d'approuver ce budget tel qu'il lui a été présenté par le Conseil communal.

Approbation du budget de fonctionnement 2016

oui : 33 voix

non : 0 voix

abstention : 0 voix

Le budget de fonctionnement 2016 est approuvé à l'unanimité.

4. Budget des investissements 2016

Le total des investissements nets se monte à CHF 194'422.40. Ce montant comprend les investissements proposés au vote ainsi que le solde des investissements déjà votés, encore non réalisés ou en cours (assainissement de la butte de tir, mensuration et abornement (fin du RPS), PAL). Le montant total net à voter représente CHF 52'000.--.

M. Philippe Chassot présente une situation des investissements terminés en cours d'année à l'exception du chantier des berges de la Glâne, terminé sur le terrain lui aussi, mais dont le décompte final vient de lui parvenir. Le Conseil communal en rendra compte lors de la prochaine assemblée. L'aménagement du trottoir à la route de St-Garin a coûté au total CHF 142'185.85, soit CHF 4'685.85 en sus du montant budgété. Par contre, la mise en séparatif également à la route de St-Garin est revenue à CHF 340'320.65, soit CHF 63'599.35 de moins que le montant voté. Les coûts relatifs à l'assainissement de la première partie du toit de la halle polyvalente ont dépassé de CHF 11'353.50 le montant prévu. Ce montant provient de problèmes découverts lors des travaux. La deuxième partie de l'assainissement a coûté CHF 31'000.-- au lieu des CHF 30'000.-- budgétés.

a. Achat d'un véhicule de voirie/tracteur

Le coût global se monte à CHF 32'000.--. L'amortissement est de 15%, l'entretien courant représente les charges induites et l'investissement est couvert par les fonds disponibles.

M. Philippe Chassot cède la parole à **M. Daniel Bovet**, conseiller communal responsable du dicastère des routes. Le tracteur KUBOTA arrive à l'âge de la retraite, non sans soucis de santé. Après environ 25 ans de service auprès de la Commune de Neyruz, puis de la nôtre, les frais d'entretien et de réparation prennent l'ascenseur. En effet, les conditions de travail hivernales telles que le sel et le froid produisent de nombreux dégâts. L'expertise, repoussée au maximum jusqu'à ce jour, nécessiterait des travaux conséquents, dont le devis s'élève à CHF 4'000.--/5'000.--. Au vu de cet important montant, nous avons demandé différentes offres à deux garages. Notre choix s'est porté sur un tracteur ISEKI de démonstration de 27 CV, produit en décembre 2014, jamais immatriculé et affichant 96 heures au compteur. L'acquisition de ce véhicule, dont la valeur à neuf avoisine les CHF 48'000.--, nous est proposée pour CHF 36'000.--, moins la reprise du KUBOTA de CHF 4'000.--, soit pour une somme totale de CHF 32'000.--. A noter que l'état de la lame à neige et du semoir à sel nous permet de les utiliser encore quelques années. En conclusion, afin de garantir un entretien optimal de nos routes, trottoirs et places, nous vous invitons à accepter cet investissement.

b. Réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable

Le Conseil communal propose de mettre, comme chaque année, un montant de CHF 20'000.-- au budget des investissements afin de pouvoir faire face à des réparations, respectivement des déplacements de conduites, sans avoir à faire voter un budget déjà dépensé, comme ce fut le cas il y a quelques années. **M. Philippe Chassot** rappelle à l'Assemblée que le règlement communal oblige la commune de déplacer, à sa charge, les conduites si elles dérangent ou empêchent une construction. Ce montant ne serait pas reporté s'il n'est pas utilisé.

L'Assemblée n'ayant pas de question, **M. Philippe Chassot** cède la parole à **Mme Murielle Cudré-Mauroux** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 24 novembre 2015, la Commission financière a procédé au contrôle du budget des investissements pour l'année 2016. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant les investissements proposés. Cette année, le total des investissements soumis au vote du budget 2016 s'élève à CHF 52'000.-- pour deux objets à voter. Le premier objet d'un montant de CHF 32'000.-- concerne l'achat d'un nouveau tracteur pour l'entretien de la Commune. Celle-ci propose de remplacer le vieux tracteur communal par l'achat d'un nouveau véhicule d'occasion, de peu de kilomètres et utilisé uniquement en démonstration, ceci avec une reprise sur l'ancien. Le deuxième objet d'un montant de CHF 20'000.-- est attribué au remplacement ou au déplacement de conduites d'eau potable. Ce montant, comme lors du budget d'investissements 2015, n'est utilisable qu'en cas de problèmes sur le réseau et ne se reporte pas sur les exercices suivants. Pour les investissements prévus en 2016, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal. Elle recommande à l'Assemblée d'approuver les deux investissements proposés, représentant un total de CHF 52'000.--.

Vote de l'achat d'un véhicule de voirie/tracteur

oui : 33 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

L'investissement relatif à l'achat d'un véhicule de voirie/tracteur est approuvé à l'unanimité.

Vote de la réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable

oui : 33 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

L'investissement relatif à la réserve pour le remplacement de conduites d'eau potables est approuvé à l'unanimité.

5. Remise de la Chapelle de St-Garin à la Paroisse d'Autigny-Chénens

Comme mentionné dans le bulletin communal, ce transfert de patrimoine a déjà été évoqué par le passé, sans toutefois trouver une issue favorable au niveau des discussions entre les conseils respectifs. Le Conseil de paroisse d'Autigny-Chénens a une nouvelle fois contacté l'Exécutif communal ce printemps afin de relancer les discussions. La Paroisse d'Autigny-Chénens, sous réserve de l'acceptation des paroissiennes et paroissiens lors de sa prochaine assemblée, est disposée à reprendre la Chapelle de St-Garin en l'état. Cet édifice étant entièrement amorti comptablement, le transfert se ferait pour la somme symbolique de CHF 1.--. L'Exécutif soutient cette proposition. Le transfert de la chapelle de St-Garin au patrimoine de la Paroisse d'Autigny-Chénens s'inscrit aussi dans une certaine logique. Le Conseil communal remercie le Conseil de paroisse de cette offre. Il faut aussi être conscient que tôt ou tard, une somme devrait être débloquée et consacrée aux frais d'entretien de cet édifice. Le Conseil communal propose donc d'accepter ce transfert.

L'Assemblée n'a pas de question.

Vote de la remise de la Chapelle de St-Garin à la Paroisse d'Autigny-Chénens

oui : 33 voix non : 0 voix abstention : voix

La remise de la Chapelle de St-Garin à la Paroisse d'Autigny-Chénens est approuvée à l'unanimité.

6. Regroupement du corps de sapeurs-pompiers ACC avec le corps de sapeurs-pompiers de La Brillaz

L'ACC et le corps de sapeurs-pompiers de La Brillaz prévoient de se regrouper. L'Assemblée votera sur le regroupement proprement dit et sur l'approbation du règlement organique. Sans plus attendre, **M. Philippe Chassot** passe la parole à son collègue **M. Antonio Spadafora**, Conseiller communal responsable du dicastère de la police du feu, pour de plus amples informations.

M. Antonio Spadafora salue la présence de M. Olivier Mettraux, Conseiller communal de la Commune de La Brillaz qui présentera cet objet à son Assemblée communale le 16 décembre 2015. L'Assemblée communale de Cottens a également lieu ce soir et l'Assemblée communale de Chénens a accepté le regroupement des corps et du règlement organique le 10 décembre 2015. Il salue également M. Florian Felder, Commandant du corps de sapeurs-pompiers de l'ACC, qui pourra également apporter des précisions ou répondre aux questions de l'Assemblée. En préambule, il précise que le nom du nouveau corps sera le nom prophétique "Corps de sapeurs-pompiers intercommunal de Sarine-Ouest".

a. Regroupement des corps de sapeurs-pompiers

Dans le cadre des objectifs de la Préfecture et de l'ECAB concernant les futures étapes de regroupement des divers corps de sapeurs de Sarine Ouest, les autorités communales d'Autigny, Chénens, Cottens et de La Brillaz se sont rendu compte, après discussions intenses et mûre réflexion, qu'il était souhaitable et utile pour chacun d'aller dans le sens d'un regroupement entre l'ACC et le CSP La Brillaz à partir du 1^{er} janvier 2016. En effet, d'une part, à l'heure actuelle, le CSP La Brillaz n'est pas encore compatible avec les directives Frifire qui entreront en vigueur au début 2016. Le regroupement avec l'ACC leur permettrait de se mettre rapidement au niveau technique et matériel exigé par l'ECAB. D'autre part, l'ACC bénéficierait d'une aide précieuse par l'intégration de nouveaux sapeurs et le renforcement à moyen terme du service de jour, ce qui rendrait notre CSPI encore plus efficace, et profiterait également d'avantages financiers non négligeables. Il est bien connu que l'union fait la force. La mise en commun des compétences d'abord et des moyens ensuite nous permettra d'assumer les missions toujours plus exigeantes qui sont aujourd'hui dévolues aux pompiers. Naturellement, les efforts consentis depuis plusieurs années par les communes d'Autigny, de Chénens et de Cottens pour obtenir la compatibilité avec les nouvelles directives de l'ECAB seront compensés financièrement par la commune de La Brillaz. **M. Antonio Spadafora** revient sur le nom "Corps de sapeurs-pompiers de Sarine Ouest". Ce nom est prophétique car dans une première phase, les CSP de l'ACC et La Brillaz fusionnent et les CSP de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz se regroupent également. Dans une deuxième phase, les deux CSPI fusionneront.

M. Antonio Spadafora présente les aspects financiers du regroupement. Les coûts de fonctionnement diminueront. Selon une estimation, en 2016 les coûts se monteront à CHF 199'897.-- pour diminuer à CHF 160'011.-- dès 2017. Lors de la deuxième phase, il n'y aura pas de frais liés au changement de nom. La Commune de La Brillaz doit quant à elle investir CHF 176'000.-- pour rejoindre l'ACC et ainsi bénéficier des efforts réalisés par les Communes d'Autigny, Chénens et Cottens pour obtenir la compatibilité avec les nouvelles directives Frifire de l'ECAB et acquérir des équipements pour CHF 25'500.--. Le retour d'investissement de CHF 176'000.-- sera réparti entre les Communes d'Autigny, Chénens et Cottens, selon le nombre d'habitants. Les frais uniques de regroupement de CHF 24'973.-- seront également répartis selon le nombre d'habitants des quatre communes. Pour Autigny, ils se montent à CHF 3'934.--. Ce montant pourrait être diminué suite à la demande de subvention adressée à l'ECAB.

Questions :

M. Jacques Berset demande combien de sapeurs-pompiers comptera le corps réuni.

M. Antonio Spadafora répond que 14-15 sapeurs-pompiers de La Brillaz rejoindront le corps de l'ACC.

M. Florian Felder précise que l'ACC compte 52 sapeurs-pompiers et que le 50% des sapeurs-pompiers du corps de La Brillaz continueront leur service dans le nouveau corps.

M. Jacques Berset demande si les autres arrêtent à cause de la fusion.

M. Florian Felder explique qu'une séance d'information a été organisée et qu'elle n'a pas engendré d'animosité. Lors du regroupement de l'ACC, il a également été observé des démissions d'environ 50%.

b. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

Le nouveau règlement a été approuvé par les quatre Conseils communaux et a reçu un préavis favorable de la part de la Préfecture, de l'ECAB et du Service des communes. Il se base sur la Convention conclue entre les quatre Conseils communaux le 24 novembre 2015, sur les normes en vigueur et sur le règlement-type du Service des communes élaboré par l'ECAB. **M. Antonio Spadafora** présente les principales nouveautés comparées à l'ancien règlement en précisant que la taxe d'exemption est maintenue à CHF 80.--.

Questions :

M. Jacques Berset relève que le partenaire enregistré n'est pas mentionné dans l'article relatif à la dispense de servir.

M. Florian Felder répond que le partenaire enregistré est considéré comme un conjoint.

Vote du regroupement du corps de sapeurs-pompiers ACC avec le corps de sapeurs-pompiers de La Brillaz

oui : 33 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

Le regroupement du corps de sapeurs-pompiers ACC avec le corps de sapeurs-pompiers de La Brillaz est approuvé à l'unanimité.

Vote du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

oui : 33 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

Le règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels est approuvé à l'unanimité.

7. Modification des statuts de l'ACSMS

M. Philippe Chassot passe la parole à **Mme Dominique Haller Sobritz**, conseillère communale en charge des affaires sociales, pour des informations sur les modifications en question.

Dans le cadre de la dynamique des fusions, les questions de réorganisation sont toujours d'actualité. Pour mémoire, un certain nombre de mesures de réorganisation avaient été préconisées par les rapports d'audit des 15 octobre 2013 et 11 mars 2014. Afin de poursuivre cette entreprise au sein de l'ACSMS, l'assemblée des délégués du 3 juin 2015 a procédé à la modification de ses statuts par 37 voix contre 5.

Parmi ces mesures, figure la création d'un poste de directeur ou de directrice général(e) chapeautant l'ensemble des services de l'ACSMS, avec une précision de la répartition des attributions entre le comité de direction et le directeur général. Les modifications de statuts proposées s'inscrivent dans ce processus de réorganisation mais permettent de regrouper également « l'aide et les soins à domicile » (FSADS jusqu'à présent) avec les institutions déjà couvertes par l'ACSMS.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2016, le Réseau Santé de la Sarine comprendra les différentes institutions suivantes :

- Le Home médicalisé à Villars-sur-Glâne (HMS)
- Le Foyer de jour de la Sarine
- Le Service des ambulances (SAS)
- La Commission de district des EMS, qui gère la répartition des frais financiers d'investissement des EMS pour le district de la Sarine (CODEMS)
- La Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine.

En outre, cette adaptation des statuts a permis un «toiletage» de ceux-ci quant à quelques détails obsolètes aujourd'hui, comme le nom et les buts de l'association.

Mme Dominique Haller Sobritz ne revient pas sur tous les articles modifiés car ceux-ci ont été publiés sur le site internet de la commune.

L'Assemblée n'a pas de question.

Vote de la modification des statuts de l'ACSMS

oui : 33 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

La modification des statuts de l'ACSMS est approuvée à l'unanimité.

8. Divers

Avant de passer la parole à l'Assemblée, **M. Philippe Chassot** rappelle que les élections communales sont prévues le 28 février 2016. Le délai de dépôt des listes est fixé au 18 janvier 2016 à midi. De plus amples informations sont à disposition sur le site internet de la commune. Il précise que l'Assemblée du 28 avril 2015 avait approuvé le passage de sept à cinq conseillers pour la prochaine législature. Il cède ensuite la parole aux conseillers communaux. MM. André Maradan, Yvan Sapin, Philippe Chassot, Antonio Spadafora et Daniel Bovet annoncent qu'ils ne se représenteront pas aux prochaines élections. Seules Mmes Laurence Charrier et Dominique Haller Sobritz déposeront leur candidatures.

L'Assemblée n'ayant pas de question, **M. Philippe Chassot** remercie sincèrement ses collègues du Conseil communal pour leur engagement, pour le travail constructif et la collégialité qui règne durant les séances. Il remercie également les "deux piliers", Mmes Chantal Gobet et Sabine Barras, qui accomplissent un immense travail. Sans leur engagement, de nombreuses tâches ne seraient pas accomplies avec la même rigueur et la même qualité. Leurs connaissances et leur professionnalisme leur sont d'un précieux soutien tout au long de l'année. Merci également à l'employé communal, M. Daniel Chablais, qui contribue grandement au maintien de la qualité des infrastructures. Merci encore à toutes celles et ceux qui œuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, la déchetterie et toutes les autres tâches. Sans leur apport, la commune ne pourrait offrir les services qu'elle propose avec le même niveau de satisfaction pour les bénéficiaires. Merci enfin à tous les participants pour la confiance témoignée envers le Conseil communal. Le Conseil communal leur souhaite, ainsi qu'à leurs familles de très belles fêtes de fin d'année, et leur présente ses meilleurs vœux pour 2016. Comme de coutume lors de l'Assemblée du budget, le verre de l'amitié est offert.

L'Assemblée communale est close à 21h45.

La secrétaire :



Sabine Barras



Le syndic :



Philippe Chassot